

## **Intégration de clauses sociales dans les marchés de travaux**

Dans une démarche de développement durable, la DREAL<sup>1</sup> Champagne Ardenne a intégré différentes clauses sociales dans les marchés de travaux de l'A304.

Par exemple, les entreprises se doivent de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion en leur allouant un volume horaire de travail correspondant à 2% du montant des travaux . Les personnes concernées par cette mesure sont les suivantes :

- les demandeurs d'emploi de longue durée, inscrits au Pôle Emploi,
- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, inscrits au Pôle Emploi,
- les jeunes de plus de 18 ans et de moins de 26 ans de niveau IV et infra rencontrant des difficultés d'insertion,
- les bénéficiaires du RSA<sup>2</sup>, ainsi que leurs ayants-droit,
- les travailleurs handicapés.

Les besoins des entreprises sont centralisés à la Maison de l'Emploi de Charleville-Mézières. Toute personne rencontrant des difficultés d'insertion peut contacter cet organisme et y déposer sa candidature.

L'adresse de la Maison de l'Emploi est la suivante :

**Ardenne Métropole**  
**Service de la Commande Publique**  
**49, avenue Léon Bourgeois BP30559**  
**08 003 CHARLEVILLE-MEZIERES**  
**téléphone : 03 24 40 58 12**

Les entreprises recruteront au fur et à mesure de leurs besoins.

La DREAL Champagne Ardenne effectue un suivi régulier de la mise en oeuvre de cette clause sociale en partenariat avec l'unité territoriale des Ardennes de la DIRECCTE<sup>3</sup>.

Il est aussi prévu dans les marchés de travaux d'effectuer un suivi des dossiers de reclassement des personnes en difficultés pendant et après le chantier.

---

1 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

2 RSA : Revenu de Solidarité Active

3 DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi